

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Arrêté du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté modifié du 24 janvier 2014 fixant la liste des exploitants auxquels sont affectés des quotas d'émission de gaz à effet de serre et le montant des quotas affectés à titre gratuit pour la période 2013-2020

NOR : TRER1900167A

Publics concernés : Exploitants des installations soumises au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre.

Objet : l'arrêté a pour objet de compléter et de modifier l'arrêté modifié du 24 janvier 2014. Celui-ci fixe la liste des installations productrices d'électricité, qui ne bénéficient pas de quotas gratuits mais doivent restituer des quotas, ainsi que la liste des exploitants et installations autres avec les quotas gratuits affectés pour la période 2013-2020.

Entrée en vigueur : cet arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication au Journal officiel.

Notice : L'arrêté modifie l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014, qui concerne les installations bénéficiant de quotas gratuits afin de :

- tenir compte des changements d'exploitants et/ou de dénomination des sociétés exploitantes d'installations ;
- intégrer des installations nouvelles entrantes ;
- supprimer les installations dont les activités ont cessé ou dont la puissance des installations de combustion est passée à 20 MW ou en dessous ;
- prévoir des quotas réduits pour des installations ayant connu une réduction significative de capacité ;
- prévoir des quotas diminués pour les cessations partielles et des quotas augmentés pour les installations qui étaient précédemment en situation de cessation partielle et qui ont retrouvé un niveau d'activité suffisant pour justifier d'une augmentation d'allocation de quotas ;
- prendre en compte une fusion d'installations engendrant une nouvelle répartition des allocations de quotas gratuits.

Il complète l'annexe III de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié pour prévoir les quotas supplémentaires accordés à des installations qui ont connu une extension significative de capacité.

Références : cet arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu la directive 2003/87/CE du Parlement et du Conseil du 13 octobre 2003 modifiée établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté et modifiant la directive 96/61/CE du Conseil ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.229-5 et suivants et R.229-5 et suivants ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 2013 relatif aux modes de calcul de l'affectation des quotas d'émission de gaz à effet de serre ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié fixant la liste des exploitants auxquels sont affectés des quotas d'émission de gaz à effet de serre et le montant des quotas affectés à titre gratuit pour la période 2013-2020 ;

Vu la décision 2011/278/UE du 27 avril 2011 définissant des règles transitoires pour l'ensemble de l'Union concernant l'allocation harmonisée de quotas d'émission à titre gratuit conformément à l'article 10 bis de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil ;

Vu la décision 2013/448/UE du 5 septembre 2013 concernant les mesures nationales d'exécution pour l'allocation transitoire à titre gratuit de quotas d'émission de gaz à effet de serre conformément à l'article 11, paragraphe 3, de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil ;

Vu la décision 2017/126 du 24 janvier 2017 modifiant la décision 2013/448/UE en ce qui concerne la définition d'un facteur de correction uniforme transsectoriel, conformément à l'article 10 bis de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les mentions à ajouter, à supprimer ou à modifier dans les différentes annexes de l'arrêté du 24 janvier 2014 susvisé sont énumérées en annexe au présent arrêté.

Art. 2. – Le directeur général de l'énergie et du climat est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 décembre 2018.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
Le directeur général de l'énergie et du climat,
 L. MICHEL

ANNEXE I

I. – Annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié : Exploitants et installations et montants de quotas affectés pour les années 2013 à 2020

1. *Changements d'exploitants, de dénomination des sociétés exploitantes et/ou d'installations*

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les informations des lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont remplacées par les informations correspondantes :

Numéro d'identification	Nom de l'exploitant	Nom de l'installation
FR000000000000047	AMIENS ENERGIES	Chaufferie OPAC Nord "Le Pigeonnier"
FR000000000000220	EDILIANS	EDILIANS site de Pargny-sur-Saulx Cul-de-Fer
FR000000000000364	SAICA EL	SAICA EL - Usine de Champblain
FR000000000000246	WEPA France	WEPA TROYES
FR000000000000278	AHLSTROM-MUNKSJO SPECIALITIES	AHLSTROM-MUNKSJO SPECIALITIES
FR000000000000319	EDILIANS	EDILIANS Site de COMMENAILLES
FR000000000000594	SA ENGIE Energie Services	Chaufferie Saint Augustin
FR000000000000889	EDILIANS	EDILIANS Site Léguevin
FR000000000001131	COGESTAR 3	COGESTAR 3 - LTR
FR000000000001049	MINISTERE DES ARMEES	Chaufferie AIACF
FR000000000001155	VALTRIS ENTREPRISE France SAS	VALTRIS ENTREPRISE France SAS
FR-new-06401040	IMERYS ALUMINATES SA	IMERYS ALUMINATES SA - Usine de Fos sur Mer
FR-new-07000631	NOV GRANT PRIDECO	Usine d'Aulnoye-Aymeries
FR-new-25200001	FRAMATOME	FRAMATOME
FR-new-06102436	IMERYS ALUMINATES SA	IMERYS ALUMINATES -Technologies Usine du Teil

3. Cessation d'activité

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, la ligne qui débute par l'identifiant dans le tableau ci-après est remplacée par la ligne correspondante :

Numéro d'identification	Nom de l'exploitant	Nom de l'installation	Quantité de quotas affectés							total période	
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019		2020
FR-new-07000922	Venator France sas	Venator France sas - usine de Calais	165 055	162 189	159 288	131 208	128 722	-	-	-	746 462

4. Exclusion d'une installation du fait du passage sous le seuil d'éligibilité

L'installation mentionnée dans le tableau ci-après est exclue du système d'échange de quotas du fait qu'elle n'atteint plus la puissance nécessaire pour être éligible à ce système.

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, la ligne qui débute par l'identifiant dans le tableau ci-après est remplacée par la ligne correspondante :

Numéro d'identification	Nom de l'exploitant	Nom de l'installation	Quantité de quotas affectés								
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	total période
FR00000000001142	SAEM PSRM	SAEM PSRM	6 798	6 680	6 560	6 440	6 318	-	-	-	32 796

5. Réductions significatives de capacité

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont remplacées par les lignes correspondantes :

Numéro d'identification	Nom de l'exploitant	Nom de l'installation	Quantité de quotas affectés								
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	total période
FR000000000000527	TOTAL PETROCHEMICALS France	TOTAL PETROCHEMICALS France - usine de Carling Saint-Avold	450 335	442 513	413 759	406 146	40 037	24 044	23 562	23 073	1 823 469
FR0000000000000724	Aéroports De Paris - CDG Energie et Logistique - Pôle Production d'Energie	CTFE Bâtiment 5400	55 878	50 005	44 299	24 525	21 140	17 865	14 695	11 640	240 047

6. Cessation partielle d'activité

L'installation suivante a vu son niveau d'activité baisser en 2015.

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, la ligne qui débute par l'identifiant dans le tableau ci-après est remplacée par la ligne correspondante :

Numéro d'identification	Nom de l'exploitant	Nom de l'installation	Quantité de quotas affectés							total période	
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019		2020
FR-new-05201630	AGRALIA - Saint Paul les DAX	AGRALIA Lалуque	1 754	1 570	1 390	608	524	443	364	288	6 941

7. Reprise d'un niveau d'activité supérieur suite à une cessation partielle d'activité

Les installations suivantes, précédemment en situation de cessation partielle, ont vu leurs niveaux d'activité augmenter. Les seuils justifiant d'une augmentation des allocations ayant été atteints, à l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont remplacées par les lignes suivantes :

Numéro d'identification	Nom de l'exploitant	Nom de l'installation	Quantité de quotas affectés								total période
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
FR00000000001071	Essity Opérations France	Essity Opérations France Usine de Gien	68 994	53 344	52 327	51 303	50 272	62 578	61 259	59 941	460 018
FR-new-05900636	ARMSTRONG BUILDING PRO-DUCTS SAS	ARMSTRONG BUILDING PRO-DUCTS SAS	42 769	39 992	37 278	26 884	25 379	29 542	27 096	24 727	253 667

8. Fusion d'installations

Les installations suivantes ont connu une fusion de certaines de leurs sous-installations. Cela engendre une nouvelle répartition de leurs allocations gratuites. A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont remplacées par les lignes correspondantes :

Numéro d'identification	Nom de l'exploitant	Nom de l'installation	Quantité de quotas affectés								
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	total période
FR00000000000621	CPB - Compagnie Pétrochimique de Berre	Unités PVC, Kraton et Additifs situées à l'Usine Chimique de Berre (UCB)	353 000	346 868	340 666	334 398	127 149	124 670	122 159	119 640	1 868 550
FR00000000000622	BASELL POLYOLEFINES (BPO)	Unités de l'Usine Chimique de l'Aubette et les unités EBD et DIB situées à l'Usine Chimique de Berre (UCB)	845 760	831 071	816 208	801 189	986 922	967 679	948 193	928 640	7 125 662

II. – Annexe III de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié : extensions significatives de capacité

A l'annexe III de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié, sont insérées les lignes suivantes (identifiant, nom de l'installation et quotas supplémentaires affectés) :

Numéro d'identification	Nom de l'exploitant	Nom de l'installation	Quantité de quotas affectés								
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	total période
FR-new-10400104	NOVAPEX	NOVAPEX	-	1 332	1 443	1 417	1 391	1 365	1 339	1 313	9 600
FR-new-05904909	SOLVAY Opérations France	SLV-Ta-SOLEXIS	-	-	352	675	662	650	638	625	3 602